

*J'ai résumé pour répondre aux exigences de temps.*

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE DE SAINT-VALENTIN  
TENU EN MONTÉRÉGIE LE 5 AVRIL 2011  
par  
TERRE CITOYENNE**

**La place des éoliennes sur le territoire québécois**

La présence de Terre citoyenne auprès de nombreux groupes de citoyens dans la filière énergétique n'a pas fait de nous des experts et nous n'en revendiquons pas le titre non plus. Cela nous a cependant permis de côtoyer l'expérience citoyenne de ces gens qui, pour nombre d'entre eux, vivent la démarche de développement de projets éoliens comme une atteinte à leur identité et à leur intégrité personnelle et territoriale, comme c'est le cas aussi ici, à Saint-Valentin et dans plusieurs municipalités environnantes.

**Quel message citoyen pourrait-on dégager?**

M. Gil Courtemanche dans le Devoir du 8 janvier 2011 dit en résumé ceci :

*Il fut un temps où personne ne remettait en doute l'équation fondamentale du modèle capitaliste: la création de la richesse privée contribue à accroître le bien-être collectif. Cette adéquation ne fait plus toujours office de dogme divin. La donne change...C'est ainsi que, collectivement..., on recourt de plus en plus à la «sagesse populaire pour dire aux industriels et au gouvernement: «Prouvez-nous hors de tout doute raisonnable que ce que vous nous proposez est bon pour nous....»*

En Montérégie, la coalition de 7 municipalités dans les environs de Saint-Valentin ne veut pas d'un projet éolien sur leur territoire. De plus, 58% des résidents de Saint-Valentin ayant droit de vote ont signé une pétition pour signifier qu'ils n'en veulent pas davantage.

Rappelons que la situation économique de la région immédiate ne requiert pas qu'on accourt à son chevet. Rappelons également, qu'au Québec, nous ne sommes pas en situation d'urgence au plan énergétique puisque nous serons probablement en surplus d'électricité jusqu'en 2020 selon Hydro-Québec. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant que les citoyens accueillent mal dans leur région agricole un projet éolien qui n'a rien d'agricole et qui viendra impacter leur vie à plusieurs niveaux. Il n'est pas surprenant non plus, qu'ils fassent part de leurs préoccupations et qu'ils désirent faire partie de la décision.

### **Laissons les citoyens décider.**

Parce qu'avec la mise en place d'éoliennes nous sommes dans le domaine du voisinage. Quand un citoyen accepte de recevoir sur sa terre une éolienne de plus de 450 pieds au cœur de la plaine, il vient d'imposer à ses voisins une modification importante à leur situation de vie. Nous sommes ici dans la sphère de la gestion du voisinage. À ce propos, au Québec, l'importance de gérer le bon voisinage est traduit dans le code civil et, de ce fait, traduit les règles de vie que veulent les citoyens et auxquelles ils ont adhéré.

À titre d'exemple, en vertu de l'article 1097 (Code civil du Qc) les décisions pouvant affecter tous les occupants sont prises à la majorité des copropriétaires, représentant les trois quarts des voix de tous les copropriétaires. On s'assure qu'aucun résidant ne puisse, par une décision personnelle, venir impacter de les autres occupants sans avoir leur assentiment.

Si cela vaut pour un immeuble, cela vaut aussi, pour une municipalité dont la propriété principale est celle de tous les citoyens qui sont tenus de payer pour son maintien. Il suffit de regarder nos comptes de taxes municipales pour s'en convaincre. Selon nous un changement social d'ampleur comme l'implantation d'éoliennes industrielles sur un territoire exige que les citoyens directement impactés aient la part principale dans la décision.

### **Y a-t-il lieu de craindre la présence de ces éoliennes pour la santé des personnes vivant à proximité ?**

Terre citoyenne ne prétend pas détenir l'expertise requise pour trancher cette question. Cependant nous sommes à l'origine de la démarche qui a conduit d'abord 40 médecins du Québec à se pencher sur le sérieux de études actuelles qui affirment qu'il y a des réels risques appréhendés d'atteinte à la santé des gens vivant à l'intérieur d'un périmètre de 2 km d'une éolienne industrielle. Suite à une analyse minutieuse de la documentation qui leur a été remise, ils sont aujourd'hui 56 à adresser au gouvernement du Québec cette demande :

*Nous, les médecins sous signés, considérant les risques évoqués à ce jour et les effets négatifs potentiels des éoliennes industrielles sur la santé des êtres humains vivant à proximité, demandons au gouvernement du Québec de cesser tout projet, en devenir ou en installation d'éoliennes industrielles en milieu habité et ce, jusqu'à ce que la recherche soit assez avancée pour permettre à nos instances de santé publique d'établir, hors de tout doute, la distance sécuritaire devant séparer une telle éolienne d'un domicile,...*

Comme il arrive que même les avis sommaires émises par les instances de la santé publique du Québec semblent laisser croire que les éoliennes n'ont pas d'impact sur la santé, nous avons approfondi les plus cités depuis un certain temps. Voici ce que nous avons découvert.

**1. L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec recommande trois études pour permettre une appréciation plus précise de la problématique d'un point de vue de santé publique par exemple :**

- **Étude 1 :** *la réalisation d'une étude socio acoustique selon les critères de la norme internationale ISO/TS 15666 (2003)*
- **Étude 2 :** *la modélisation pour illustrer le phénomène de projections d'ombre de tout projet éolien*
- **Étude 3 :** *la révision d'une stratégie d'échantillonnage et l'interprétation de données adaptées pour le bruit éolien. »*

2. La même Agence précise que « *l'aménagement d'un parc éolien pourrait avoir des impacts négatifs pour la santé ...* » (p.5) En conséquence elle ajoute : « *Le réseau de santé publique du Québec se propose de maintenir une vigilance sur les nouvelles informations provenant de la littérature scientifique qui pourraient modifier notre évaluation actuelle de cette filière énergétique.* » (p.5)

3. L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2009 dans son étude de 2009 « Éoliennes et santé publique : synthèse des connaissances », considère la notion de nuisance telle qu'établie par l'Organisation mondiale de la santé.(OMS) affirme :

- a. « *En somme, des connaissances restent à acquérir relativement aux méthodes de mesure des niveaux de bruit ambiant avant et après l'installation des éoliennes, notamment pour la durée et les conditions de mesure, et aux conditions de modélisations de bruit des éoliennes. Les études sont aussi à poursuivre en ce qui concerne la perception du bruit caractéristique des éoliennes (en particulier*

*considérant la modulation de l'intensité), le sentiment potentiel de nuisance, les différents facteurs qui l'influencent et les indicateurs qui permettent de l'évaluer » p. 31*

b. *L'utilisation de ces critères (de la norme 98-01) pour limiter, prédire ou évaluer la nuisance due au bruit des éoliennes nécessite toutefois l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques supplémentaires. » p. 31*

c. **Le niveau de bruit engendré par les éoliennes ne semble pas avoir d'impact négatif sur la santé, autre que sur le sommeil et la nuisance. Toutefois, l'absence de preuve suffisante pour certains effets amène à demeurer attentif aux futures études et revues de littérature. » p. 31**

4. **L'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, demande aussi « que des recherches indépendantes sur la méthode d'évaluation du bruit produit par les parc éoliens, ainsi que les critères à respecter pour réduire la possibilité de nuisances, soient promus par les gouvernements » (Mémoire octobre 2009, p. 21)**

5. L'INSPQ laisse entendre que l'action des infrasons est à éclaircir en disant « *les infrasons produits par les éoliennes ne semblent pas constituer une nuisance ni une menace pour la santé* » (p.40) L'expression retenue « *ne semble pas* » souligne que les choses ne sont pas si tranchées.

6. L'INSPQ (p.40) cite également Kamperman et James qui affirment : « *les études scientifiques concernant les sons de basse fréquence émis par les éoliennes sont limitées et ne sont pas dirigées directement sur la possibilité qu'ils engendrent une nuisance, ni sur la corrélation entre leur niveau et une nuisance. Elles ne permettent donc pas d'affirmer ou d'infirmer que le niveau des sons de basses fréquences produits par les éoliennes entraîne une nuisance* » p.40

**Considérations d'ordre économique (sautons)**

## **Considérations éthiques**

Malgré toutes les énergies déployées par les citoyens pour se faire entendre et malgré tous les processus mis en place par le gouvernement afin de permettre cette expression citoyenne, on est en droit de se demander si nous ne sommes pas que des pantins dans un jeu dont l'issue est connue d'avance. C'est ce que suggère cette entrevue du 23 mars 2011 donnée par le ministre Laurent Lessard, au Courrier de Frontenac à propos du projet éolien de l'Érable qui vient d'être autorisé..

Cette entrevue donne froid dans le dos. Ce qui glace le sang dans la veine, c'est qu'aucune considération à la qualité de vie des citoyens et qu'aucun argument ne semble pouvoir ébranler la détermination sans faille du gouvernement d'aller de l'avant avec ses 2000 MW.

## **Conclusion**

L'idée de mettre un projet éolien en place en se disant qu'on fera un comité de suivi pour s'assurer que la santé des gens soit protégée nous semble révolue alors que de nombreux parcs éoliens sont en fonction au Québec depuis plusieurs années, plus particulièrement en Gaspésie. Il est hautement probable que de nombreuses personnes vivant à proximité d'éoliennes se sentent condamnées à taire leur souffrance devant ceux qui y gagnent un emploi. Les conditions nous semblent réunies pour qu'on procède, avec ces populations, à des études rigoureuses d'impacts sur la santé afin de définir une distance séparatrice sécuritaire entre une éolienne industrielle et une résidence. Une telle recherche, au bénéfice des citoyens, ne peut être initiée que par notre gouvernement qui a charge de la santé publique.

Il nous semble essentiel à l'équilibre même de notre société qu'on ne reconfigure pas le cadre de vie des citoyens, comme on veut le faire ici à Saint-Valentin, sans leur assentiment et au seul nom d'une rentabilité économique à long terme et non démontrée.

Laurent Lamarre pour Terre citoyenne.